LISTE ROUGE D'URGENCE DES BIENS CULTURELS ÉGYPTIENS EN PÉRIL

PÉRIODE ISLAMIQUE (SUITE)
(640 – 1805 apr. J.-C.)

Textiles (fragments) et accessoires

Textiles : coton, lin, soie ou laine, souvent teint avec différentes couleurs. Les motifs peuvent inclure un bandeau comportant les noms et les titres du souverain, des formes géométriques et/ou des motifs végétaux. [illus. 46]

Bijoux : colliers, bracelets, boucles d'oreilles et bagues, en or, argent et autres métaux, parfois avec des pierres précieuses. [illus. 47–48]

46. Fragment en lin imprimé au bloc de bois, période mamelouke (VIIIe s. apr. l'Hégire / XIVe s. apr. J.-C.), 33 x 21 cm. © Museum of Islamic Art, Le Caire

47. Collier en or, dynastie ayyoubide (549 - 628 apr. l'Hégire / 1171 - 1250 apr. J.-C.), 24 cm. © Museum of Islamic Art, Le Caire

48. Deux bracelets en or ornés de filigrane et de torsades superposées, période fatimide (Ve s. apr. l'Hégire / XIe s. apr. J.-C.), Ø 6,7-7,2 cm. © Museum of Islamic Art, Le Caire

Livres, documents et manuscrits

Manuscrits en papyrus, parchemin ou papier (habituellement faits de lin) rédigés avec de l'encre. Livres ou feuillets reliés en cuir, avec calligraphie et enluminures. [illus. 49–50]

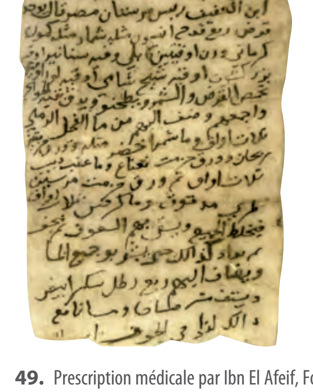

49. Prescription médicale par Ibn El Afeif, Fostat, période mamelouke (IXe s. apr. l'Hégire / XVe s. apr. J.-C.), 16 x 10 cm. © Museum of Islamic Art, Le Caire

50. Coran écrit en thuluth avec de l'encre noire et rouge, sur du papier enluminé doré et muni d'une reliure en cuir estampillée, période mamelouke (842 - 857 apr. l'Hégire / 1438 - 1453 apr. J.-C.), 8 x 11 cm. © Museum of Islamic Art, Le Caire

Le patrimoine culturel de l'Egypte est protégé par les lois nationales, internationales et les accords bilatéraux suivants :

LÉGISLATION NATIONALE :

Arrêté de mars 1869 *sur les « objets antiques », incluant des dispositions réglementaires concernant les fouilles afin d'empêcher le pillage d'antiquités.*

Arrêté de mars 1874 *sur les antiquités non découvertes qui, indépendamment de leur emplacement, sont la propriété du gouvernement.*

Décret de 1835 *interdisant l'enlèvement non autorisé d'antiquités hors du pays* (15 août 1835).

Décret de 1897 *concernant les sanctions pour fouilles illégales* (12 août 1897).

Loi nº 14 de 1912 sur les Antiquités, 12 juin 1912.

Décret ministériel nº 50 du 8 décembre 1912 *sur l'autorisation et le commerce des Antiquités.*

Décret ministériel nº 52 du 8 décembre 1912 *sur la décision sur les fouilles.*

Décret ministériel du 10 février 1921 *sur l'exportation d'antiquités.*

Loi nº 14 du 29 janvier 1931 *sur la protection des biens culturels trouvés à proximité d'Al Moallaka et dans les alentours.*

Règlement nº 10613 du 6 mars 1952 *sur les régulations pour le commerce des antiquités.*

Loi nº 215 du 31 octobre 1951 *sur la protection des antiquités,* amendée par le règlement nº 10614 du 6 mars 1952 *sur l'exportation des antiquités.*

Loi nº 215 du 31 octobre 1951 *sur la protection des antiquités,* amendée par le règlement nº 10614 du 6 mars 1952 *sur la protection des antiquités.*

Règlement nº 10827 du 17 août 1952 *sur la décision concernant les fouilles.*

Loi nº 117 de 1983 *concernant l'émission de la loi de protection des antiquités* (11 août 1983).

Article 12 de la Constitution, révisée le 25 mai 2005.

Loi nº 117 de 1983, amendée par la loi nº 3 de 2010 (14 février 2010), *promulguant la loi de protection des antiquités* (6 Août 1983).

INSTRUMENTS INTERNATIONAUX :

Convention de La Haye du 14 Mai 1954 *pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé,* (ratifiée le 17 août 1955), le premier Protocole (ratifié le 17 août 1955) et le deuxième Protocole (ratifié le 3 août 2005).

Convention de l'UNESCO du 14 novembre 1970 *concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels* (acceptée le 5 avril 1973).

Convention de l'UNESCO du 16 novembre 1972 concernant *la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* (ratifiée le 7 février 1974).

ACCORDS BILATÉRAUX :

Autriche – Chine – Comores – Corée du Sud – Cuba – Equateur
Grèce – Inde – Irlande – Italie – Jordanie – Kazakhstan
Maldives – Pérou – Salvador – Suisse

Si vous soupçonnez un bien culturel provenant d'Egypte d'avoir été volé, pillé ou exporté illicitement, veuillez contacter :

Ministère des Antiquités

3 El-Adel Abu Bakr St., Zamalek, Le Caire, Egypte

Bureau du Ministre

Tél. : +20 2 27 36 56 45 / +20 2 27 35 87 61
Fax : +20 2 27 35 72 39

Département pour le rapatriement des antiquités

Tél./Fax : +20 2 27 35 45 33
Courriel : redlistegypt@gmail.com

Musée Égyptien

Midan al-Tahrir, Downtown Cairo, Le Caire, Egypte
Tél. : +20 2 25 79 69 48
Fax : +20 2 25 79 69 74
Courriel : egyptianmuseum@hotmail.com

L'ICOM ET LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

Le Conseil international des musées (ICOM), créé en 1946 pour représenter les musées et les professionnels des musées à travers le monde, a pour mission de promouvoir et protéger le patrimoine culturel et naturel, présent et futur, matériel et immatériel. Avec un réseau unique de plus de 40 000 membres répartis dans 138 pays et territoires (2018), l'ICOM est actif dans de nombreux domaines liés aux musées et au patrimoine.

L'ICOM entretient des relations formelles avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et bénéficie d'un statut consultatif au sein du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), notamment à titre d'expert du trafic illicite des biens culturels. C'est afin de mener à bien certaines de ses missions de service public international que l'ICOM collabore également avec des organisations comme INTERPOL et l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD).

La protection du patrimoine en cas de catastrophe naturelle ou de conflit armé est aussi au cœur des préoccupations de l'ICOM. Ce travail est réalisé en partie grâce à son Comité pour la gestion des risques en cas de catastrophes (DRMC) ainsi que par la forte implication de l'ICOM auprès du Bouclier bleu international. À travers ses nombreux programmes, l'ICOM a la possibilité de mobiliser des experts du monde entier dans le domaine du patrimoine culturel.

En 2013, l'ICOM a créé le premier Observatoire international du trafic illicite des biens culturels afin de renforcer ses actions dans la lutte contre le trafic d'art et de patrimoine.

Les Listes rouges ont été conçues pour contrer la commercialisation illégale des biens culturels. L'ICOM remercie les experts et institutions dont le soutien inébranlable contribue grandement au succès des Listes rouges.

Les Listes rouges peuvent être consultées à l'adresse suivante : http://redlist.icom.museum

Avec le généreux soutien de :

U.S. Department of State
Bureau of Educational and Cultural Affairs
Washington, D.C.

ICOM conseil international des musées

22, rue de Palestro - 75002 Paris - France
Tél. : +33 (0)1 47 34 05 00 - Fax : +33 (0)1 43 06 78 62
Courriel : illicit-traffic@icom.museum - Site Internet : http://icom.museum

© 2011, ICOM, tous droits réservés. – Conception graphique : TTT. Couverture : Statue d'Aménirdis, épouse divine d'Amon et princesse de Thèbes, en granite gris, Louxor, 25e dynastie (VIIIe - VIIe s. av. J.-C), 109 cm. © Nubia Museum, Assouan

Red List
Liste Rouge
ICOM

LISTE ROUGE D'URGENCE DES BIENS CULTURELS ÉGYPTIENS EN PÉRIL

ICOM international council of museums

LISTE ROUGE D'URGENCE DES BIENS CULTURELS ÉGYPTIENS EN PÉRIL

Introduction

L'Egypte abrite un patrimoine culturel varié et mondialement reconnu. La prévention de la contrebande et du trafic illicite des biens culturels de ce pays est une préoccupation constante. Néanmoins, face à une situation exceptionnelle, le patrimoine égyptien requiert une protection accrue.

Les objets égyptiens vulnérables vont de ceux qui relèvent de la vie quotidienne à ceux d'une nature religieuse ou cérémonielle. Ils peuvent être prélevés sur des sites archéologiques, dans des musées ou dans des institutions similaires. Les objets égyptiens remontant à n'importe quelle période historique du pays sont vivement recherchés, notamment ceux datant des périodes pharaonique et nubienne, mais aussi gréco-romaine, copte et islamique.

L'Egypte reconnaît que les fouilles illicites des sites archéologiques détruisent le contexte d'un objet et réduisent sa signification culturelle et historique. Les connaissances lacunaires résultant de cette situation appauvrissent la compréhension du riche passé de l'Egypte et, par conséquent, d'importantes étapes de l'histoire de l'humanité. Depuis 1869, l'Egypte a créé puis amélioré le cadre légal protégeant son patrimoine culturel. Le gouvernement égyptien a multiplié les efforts visant à contrer le trafic illicite, démontrant ainsi son engagement sur le long terme pour la protection du patrimoine national.

En dépit de ces efforts, le vol, le pillage et l'exportation illégale demeurent des menaces constantes. Combattre le trafic illicite des biens culturels relève de la responsabilité de tous afin de protéger et de préserver le riche patrimoine de l'Egypte, un patrimoine qui offre un aperçu de l'évolution culturelle, artistique, scientifique et historique de l'humanité.

Objectif

La lutte contre le trafic illicite des biens culturels requiert l'amélioration des instruments légaux et des outils pratiques visant à disséminer l'information et susciter la prise de conscience du public.

La *Liste Rouge d'urgence des biens culturels égyptiens en péril* a pour but d'aider les professionnels de l'art et du patrimoine et les agents des forces de l'ordre à identifier les biens égyptiens qui sont protégés par les législations nationale et internationale. Afin de faciliter leur identification, la *Liste Rouge d'urgence* décrit les catégories ou les types d'objets culturels qui sont les plus susceptibles d'être achetés et vendus illégalement.

Musées, maisons de vente, marchands d'art et collectionneurs sont encouragés à ne pas acquérirces objets sans avoir soigneusement et entièrement recherché leur origine et toute la documentation légale pertinente. En raison de la grande diversité d'objets, de styles et de périodes, la *Liste Rouge d'urgence des biens culturels égyptiens en péril* est loin d'être exhaustive. Tout bien culturel qui aurait pu provenir d'Egypte doit faire l'objet d'un examen minutieux et de mesures de précaution.

LISTE ROUGE D'URGENCE DES BIENS CULTURELS ÉGYPTIENS EN PÉRIL

Remarque importante : une *Liste Rouge* n'est PAS une liste d'objets effectivement volés. Les biens culturels présentés dans la liste sont des objets inventoriés au sein de collections d'institutions reconnues. Ils servent à illustrer les catégories de biens culturels protégés par la législation et les plus exposés au trafic illicite. L'ICOM souhaite remercier toutes les institutions et personnes qui ont généreusement fourni les photographies présentées dans la *Liste Rouge d'urgence* pour l'Egypte.

PÉRIODES PRÉDYNASTIQUE, PROTODYNASTIQUE, PHARAONIQUE ET NUBIENNE
(5200 – 332 av. J.-C.)

Statues

Céramiques : shabtis (figurines funéraires) vernis ou peints en faïence et/ou en terre cuite. [illus. 1]

Métal : statues en bronze représentant des dieux, déesses, animaux ou hybrides d'animaux. [illus. 2]

1. Shabti de Héqareshou en faïence dorée, Nouvel Empire, 18e dynastie (ca. 1550 - 1295 av. J.-C.), 17,5 x 5,5 cm. © Egyptian Museum, Le Caire / Sameh Abdel Mohsen

2. Statue de la déesse Neith avançant, Basse Époque, 26e dynastie (ca. 688 - 525 av. J.-C.), 14 cm. © Egyptian Museum, Le Caire / Sameh Abdel Mohsen

Pierre : statues de personnages en quartzite, calcaire et granite, peintes et/ou inscrites. Représentant des membres de la famille royale, des scribes, des particuliers et des divinités. [illus. 3–4–5–6]

3. Tête en quartzite d'une princesse d'Amarna, Nouvel Empire, 18e dynastie (ca. 1353 - 1336 av. J.-C.), 7 x 9 cm. © Egyptian Museum, Le Caire / Ahmed Amin

4. Groupe statuaire de Kaemheset en calcaire peint avec sa femme et leur fils, Ancien Empire, 6e dynastie (ca. 2323 - 2200 av. J.-C.), 54 x 36 x 43 cm. © Egyptian Museum, Le Caire / Ahmed Amin

5. Shabti (figurine funéraire) de Sennedjem en calcaire peint, Nouvel Empire, 19e dynastie (ca. 1279 - 1213 av. J.-C.), 28,8 x 9 cm. © Egyptian Museum, Le Caire / Ahmed Amin

6. Statue cube de Khnoumibré en granite, Karnak, période ptolémaïque (332 - 30 av. J.-C.), 55 x 24 cm. © Egyptian Museum, Le Caire

LISTE ROUGE D'URGENCE DES BIENS CULTURELS ÉGYPTIENS EN PÉRIL
LISTE ROUGE D'URGENCE DES BIENS CULTURELS ÉGYPTIENS EN PÉRIL

Récipients

Céramiques : bols et jarres, qui peuvent être peints et/ou incisés de motifs figuratifs ou géométriques. [illus. 7–8]

Pierre : jarres canopes, vases, bols et flasques, en calcite, siltite, calcaire, grauwacke et hydrite. [illus. 9]

7

8

9

7. Bol avec décor géométrique incisé, Basse Nubie (Aniba), ca. 2300 - 1500 av. J.-C., 9,4 x 19,5 cm. © Egyptian Museum, Le Caire / Ahmed Amin

8. Jarre à bord noir, Nagada I/Amratien (ca. 3850 - 3650 av. J.-C.), 38 x 15 cm. © Egyptian Museum, Le Caire

9. Vases canopes en calcaire peint, Troisième Période intermédiaire (ca. 900 - 800 av. J.-C.), Douamoutef : 36 x 14,4 x 13,5 cm; Hapi : 34 x 12,3 x 13,5 cm; Qebehsenouf : 32 x 11,7 x 13 cm; Amset : 34,5 x 12 x 13,2 cm. © Walters Art Museum, Baltimore

Vie quotidienne

Matériaux mixtes : résilles ou colliers avec perles ou amulettes en faïence (céramique vitreuse), pierres semi-précieuses, argent et or, avec incrustations en cloisonné. [illus. 10–11]

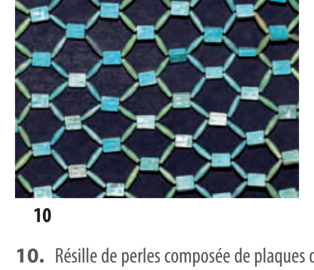
10

11

10. Résille de perles composée de plaques de « faïence égyptienne », Saqqara, Basse Epoque, 26e dynastie (ca. 688 - 525 av. J.-C.), 21 x 21 cm. © Egyptian Museum, Le Caire / Ahmed Amin

11. Colliers de perles en or, « faïence égyptienne » et pierre, Nouvel Empire, 18e dynastie (ca. 1550 - 1295 av. J.-C.), 15-38 cm. © Egyptian Museum, Le Caire / Ahmed Amin

Bois et pierre : objets destinés à un usage quotidien dont chevets, tables, chaises, tabourets, coffres, lampes, etc. [illus. 12]

12

12. Chevet inscrit en bois au nom de Khénou, Saqqara, Première Période intermédiaire (ca. 2100 - 2030 av. J.-C.), 20 x 27 x 7 cm. © Egyptian Museum, Le Caire / Susanna Thomas

Eléments funéraires

Bois : objets en bois à usage religieux ou cérémoniel représentant des modèles de bateaux et des personnages au travail (meuniers, bouchers, musiciens), porteurs d'offrandes, ateliers et autres scènes de la vie quotidienne. [illus. 13]

13. Modèle en bois d'un bateau avec douze membres d'équipage, Béni Hassan, Moyen Empire (2066 - 1781 av. J.-C.), 64 cm. © Egyptian Museum, Le Caire / Ahmed Amin

13

Restes humains et objets associés : momies humaines ou éléments de momies, pouvant être enveloppés dans des bandelettes, parfois avec un décor et des masques en cartonnage (papier mâché) et un sarcophage en bois ou en cartonnage. [illus. 14]

Momies animales : ibis, chats, chiens, crocodiles, etc., enveloppés dans des bandelettes en lin. [illus. 15]

14

15

14. Momie de Douamouthotep, fille de Iriherou, avec un masque doré, Akhmim, période ptolémaïque (304 - 30 av. J.-C.), 155 cm. © Egyptian Museum, Le Caire / Ahmed Amin

15. Momie d'ibis, Saqqara, Basse Époque (525 - 332 av. J.-C.), 40 x 13 cm. © Mummification Museum, Louxor

Papyrus : textes religieux ou cérémoniels, généralement illustrés. [illus. 16]

16. Chapitre d'un Livre des Morts d'une chanteuse d'Amon, Thèbes, Nouvel Empire (ca. 1550 - 1069 av. J.-C.), 70 x 30 cm. © Egyptian Museum, Le Caire / Ahmed Amin

16

Eléments architecturaux

Stèles peintes et/ou gravées en pierre, ou fragments de parois décorées représentant des scènes de la vie quotidienne ou des grandes occasions. [illus. 17–18]

17

18

17. Bas-relief en calcaire, Saqqara, Ancien Empire, 5e-6e dynastie (2471 - 2195 av. J.-C.), 47 x 86 cm. © Salima Ikram

18. Stèle de Pahéripedjet cintrée en calcaire peint, Abydos, Nouvel Empire, 19e dynastie (1295 - 1186 av. J.-C.), 66 x 36 cm. © Egyptian Museum, Le Caire / Ahmed Amin

PÉRIODE GRÉCO-ROMAINE ET ÉPOQUE MÉROÏTIQUE NUBIENNE
(332 av. J.-C. – 395 apr. J.-C.)

Statues

Pierre : représentations de divinités, humains et hybrides d'animaux, en marbre, calcaire, granite, grauwacke, grès ou albâtre (calcite). [illus. 19–20]

Terre cuite : représentations d'animaux, de personnages ou de parties du corps. [illus. 21–22]

19

20

21

22

19. Buste de Sarapis en albâtre (calcite), période romaine (IIe s. apr. J.-C.), 21,2 x 15,8 x 5,8 cm. © Roemer- und Pelizaeus-Museum, Hildesheim

20. Statue-Ba en grès du vice-roi Maloton, Karanog, époque méroïtique (IIe s. - IIIe s. apr. J.-C.), 74,1 x 22 x 56,7 cm. © Nubia Museum, Assouan

21. Statue d'Harpocrate, Fayoum, période romaine (ca. Ier s. - IIe s. apr. J.-C.), 15,5 cm. © Graeco-Roman Museum, Alexandrie

22. Tanagra, Hadra (Alexandrie), époque ptolémaïque (ca. 275 - 200 av. J.-C.), 21,5 x 6,9 cm. © Graeco-Roman Museum, Alexandrie

Récipients

Céramiques, faïences, albâtres (calcites), autres flasques et récipients, décorés et/ou inscrits. [illus. 23–24–25]

23. Gourde de pèlerin ornée d'un couple africain, Alexandrie, période gréco-romaine (ca. IIe s. - Ier s. av. J.-C.), 9,6 x Ø 7,6 cm. © Gayer Anderson Museum, Le Caire

24. Poterie sphérique en terre cuite avec décor de fleurs, d'animaux (oiseaux), époque méroïtique (270 av. J.-C. - 320 apr. J.-C.), 14,7 x Ø 15,7 cm. © Egyptian Museum, Le Caire / Ahmed Amin

25. Vase en « faïence égyptienne », Mit Rahineh ou Memphis, période romaine (ca. IIe s. apr. J.-C.), 16,6 x 17 x Ø 14,5 cm. © Roemer- und Pelizaeus-Museum, Hildesheim

23

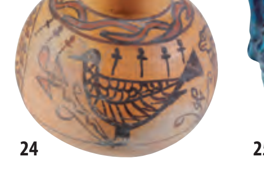
24

25

Portraits religieux ou cérémoniels

Masques funéraires en plâtre ou portraits en bois peint, montrant la tête ou la partie supérieure du corps du défunt avec les mains posées sur la poitrine.
Sur les masques : bijoux, couronnes et guirlandes sont utilisés comme motifs décoratifs ; les yeux peuvent être incrustés.
[illus. 26–27]

26. Masque en plâtre peint, Touna El-Gebel, Sévère Alexandre (222 - 235 apr. J.-C.), 26 x 17 cm. © Musées royaux d'Art et d'Histoire, Bruxelles

27. Portrait de momie en bois d'un homme barbu, période romaine (ca. 170 - 180 apr. J.-C.), 40,5 x 20 cm. © Walters Art Museum, Baltimore

26

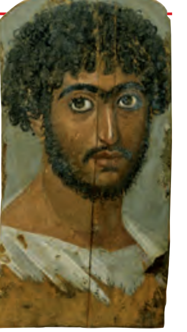
27

Monnaies

En cuivre, bronze, argent ou or. Les monnaies égyptiennes des périodes ptolémaïque et romaine représentent habituellement côté face le buste de l'empereur ou d'un membre de sa famille, avec une inscription en grec. Le décor du revers varie et peut représenter des divinités ou des personnifications des vertus. [illus. 28–29]

28. Monnaie en bronze, Alexandrie, Ptolémée III Evergète I (246 - 222 av. J.-C.), Ø 3,5 cm. © Museu Nacional de Arqueologia, Lisbonne

29. Monnaie en argent, Alexandrie, Ptolémée I Soter I (ca. 367 - 283 av. J.-C.), Ø 2,8 cm. © Museo Arqueológico Nacional, Madrid

28

29

ÉPOQUE COPTE
(IVe s. – VIIe s. apr. J.-C.) et art copte des périodes suivantes

Bas-reliefs et icônes

Pierre : hauts-reliefs et bas-reliefs (frises et stèles) avec des motifs floraux, croix, grappes de raisins, animaux, personnages et/ou inscriptions. [illus. 30]

30. Frise en calcaire en haut relief avec motif végétal, Behnasa ou Baouît, ca. 390 apr. J.-C., 35 x 90 cm. © Musées royaux d'Art et d'Histoire, Bruxelles

30

Panneaux en bois : reliefs ornés de figures humaines et animales, motifs floraux et/ou paysages. [illus. 31]

Icônes peintes ornées principalement de scènes bibliques et de saints. [illus. 32]

31

32

31. Relief en bois d'un lion attaquant une antilope, Aphroditopolis (Kom Ishqaw), VIe s. - VIIe s. apr. J.-C., 35,2 x 26,3 cm. © Coptic Museum, Le Caire

32. Icône à la détrempe représentant la Sainte Famille, XIXe s., 84 x 55,5 x 1 cm. © Coptic Museum, Le Caire / Sandro Vannini

Vie quotidienne

Terre cuite et pierre : ostraca (fragments de poterie ou de pierre comportant un texte). Les inscriptions sont souvent des annotations, ou des extraits de textes administratifs ou littéraires. [illus. 33]

Textiles : tentures et vêtements décorés de figures humaines, animales et florales, de motifs géométriques, de croix et/ou inscriptions. [illus. 34]

33. Ostracon en terre cuite avec un texte en copte (reçu d'impôt), Thèbes, première moitié du VIIIe s. apr. J.-C., 7,7 x 5,6 x 0,9 cm. © Musées royaux d'Art et d'Histoire, Bruxelles

34. Fragment de tissu en laine et en lin, IIIe s. - IXe s. apr. J.-C., 96 x 102 cm. © Musée Royal de Mariemont, Morlanwelz

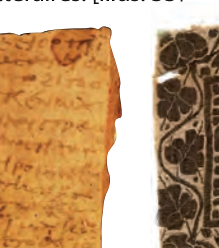
33

34

Manuscrits

Papier, parchemin ou papyrus avec texte en copte ou en arabe, décoré de motifs géométriques, de scènes bibliques ou de symboles chrétiens. [illus. 35–36]

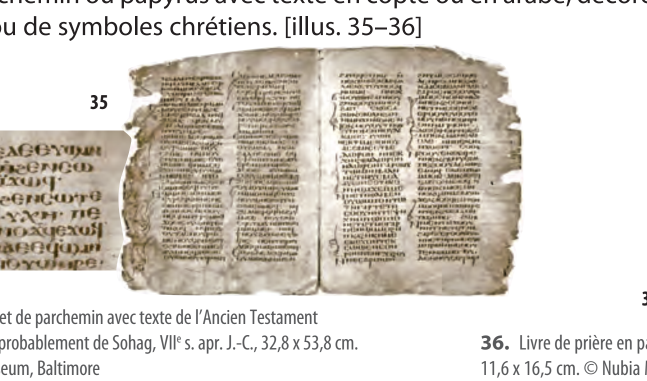
35

36

35. Double feuillet de parchemin avec texte de l'Ancien Testament (Livre de l'Exode), probablement de Sohag, VIIe s. apr. J.-C., 32,8 x 53,8 cm. © Walters Art Museum, Baltimore

36. Livre de prière en parchemin, Qasr Elwiz (Nubie), IVe s. - VIe s. apr. J.-C., 11,6 x 16,5 cm. © Nubia Museum, Assouan

PÉRIODE ISLAMIQUE
(640 – 1805 apr. J.-C.)

Récipients

Céramiques : bols et autres récipients en céladon ou porcelaine peints lustrés, avec inscriptions ou décorations. [illus. 37]

Métal : bouteilles et cruches en cuivre et en bronze, avec ornementations florales en argent et en or. Les flacons de parfum peuvent être incrustés d'or et d'argent et porter le monogramme du propriétaire. [illus. 38]

Verre : lampes, vases, bouteilles, flasques, etc., en verre et en émail, décorés et/ou colorés. [illus. 39]

37. Grand plat peint lustré, période fatimide (Ve s. apr. l'Hégire / XIe s. apr. J.-C.), 15 x Ø 40 cm. © Museum of Islamic Art, Le Caire

38. Flacon de parfum en cuivre incrusté d'or et d'argent, période mamelouke (698 - 708 apr. l'Hégire / 1299 - 1309 apr. J.-C ou 709 - 741 apr. l'Hégire / 1309 - 1340 apr. J.-C.), 23,5 x 11 cm. © Museum of Islamic Art, Le Caire

39. Lampe de mosquée en verre doré et émaillé, monuments du Sultan Hassan (Le Caire), période mamelouke (622 - 894 apr. l'Hégire / 1250 - 1516 apr. J.-C.), 35,5 x Ø 26 cm. © Museum of Islamic Art, Le Caire

37

38

39

Vie quotidienne

Chandeliers, lampes, couteaux, amulettes et bijoux en bronze, laiton, cuivre, fer, argent ou or, pouvant être incrustés d'argent, d'or ou de couleurs. [illus. 40]

Mobilier en cuivre, décoré d'éléments géométriques et floraux, orné d'inscriptions cursives. Incrusté d'or et d'argent. [illus. 41]

Armes en acier qui peuvent être incrustées d'inscriptions en or. [illus. 42]

Monnaies et médailles en or, argent et autres métaux, avec textes en arabe. [illus. 43]

40

41

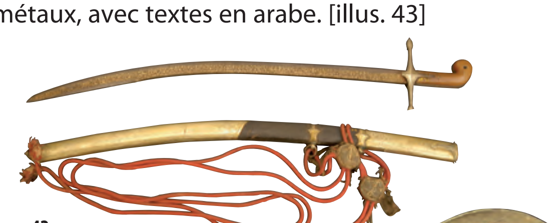
42

43

40. Chandelier en laiton gravé, période mamelouke (265 - 860 apr. l'Hégire / 887 - 1482 apr. J.-C.), 48 x 40 cm (Ø de la base). © Museum of Islamic Art, Le Caire

41. Table en cuivre incrustée d'argent et d'or, IIIe s. - XIIIe s. apr. l'Hégire / IXe s. - XIXe s. apr. J.-C., 81 x 40 cm. © Museum of Islamic Art, Le Caire

42. Epée en acier doré et lame avec garde en argent doré et poignée en ivoire, période mamelouke (907 apr. l'Hégire / 1501 apr. J.-C.), 95 cm. © Museum of Islamic Art, Le Caire

43. Monnaie en or (dinar), période fatimide (403 apr. l'Hégire / 1012 apr. J.-C.), Ø 2,5 cm. © Museum of Islamic Art, Le Caire

Eléments architecturaux

Bois : panneaux en bois incrustés ou damasquinés provenant de portes, chaires et plafonds avec motifs géométriques et/ou végétaux. [illus. 44]

Céramiques : carreaux décoratifs avec motifs géométriques, architecturaux et/ou végétaux. [illus. 45]

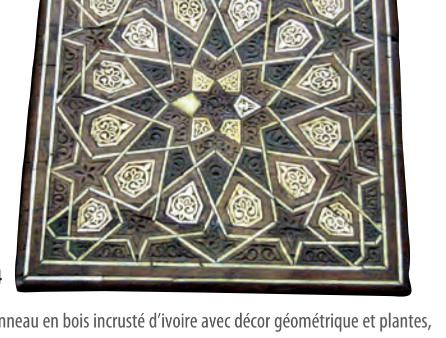
44

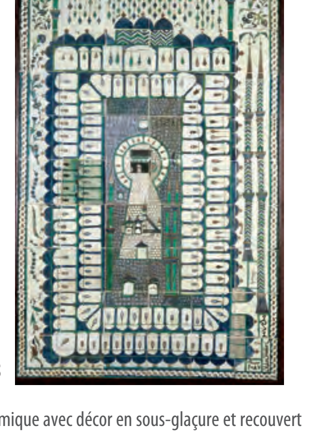
45

44. Panneau en bois incrusté d'ivoire avec décor géométrique et plantes, période mamelouke (VIIIe s. apr. l'Hégire / XIVe s. apr. J.-C.), 27 x 27 x 3 cm. © Museum of Islamic Art, Le Caire

45. Panneau de carreaux en céramique avec décor en sous-glaçure et recouvert d'un vernis transparent, période ottomane (1087 apr. l'Hégire / 1676 apr. J.-C.), 240 x 144 cm. © Museum of Islamic Art, Le Caire